



- [L'OFDT](#)
- [Actualités et presse](#)
- [Produits et addictions](#)
- [Populations et contextes](#)
- [Régions et territoires](#)
- [Europe et international](#)
- [Publications de l'OFDT](#)
- [Enquêtes et dispositifs](#)
- [Statistiques et infographie](#)
- [Aide aux acteurs](#)

Évaluation

Le développement de la pratique d'évaluation est lié au débat de plus en plus prégnant dans les sphères politiques et scientifiques sur l'efficacité des mesures de santé pour des raisons éthiques, démocratiques, déontologiques ou épistémologiques. Il procède aussi d'une volonté croissante des pouvoirs publics et autres décideurs de rationaliser les dépenses, y compris dans les domaines de la santé et des affaires sociales.

Évaluer c'est jauger un programme ou un dispositif quant à son utilité sociale et émettre un jugement de valeur sur la base d'un dispositif d'information objectivé, mobilisant des méthodes et procédures scientifiquement acceptées, empruntées au besoin à diverses disciplines. Le jugement se fait au regard d'hypothèses ou de questions spécifiques.

L'évaluation est vue aussi comme participant simultanément :

- au développement de la responsabilité et des pratiques de compte rendu interne ou externe (*accountability*) ;
- à l'apprentissage organisationnel, à la bonne gestion ;
- au progrès du débat démocratique à tous les niveaux de décision.

La présente section sur l'évaluation est en cours de construction. Les éléments qui y figurent traitent des principes de mise en œuvre de l'évaluation. Ils seront étoffés dans les mois à venir par davantage d'informations pratiques.

Néanmoins les outils relevant des [Standards de qualité européens en prévention des drogues \(EDPQS\)](#) accessibles par les liens « [Choisir, sélectionner une bonne action](#) » et « [Développer, adapter une action de qualité](#) » de la section « [Prévention](#) » fournissent d'ores et déjà un socle d'informations utiles à la mise au point d'une étude d'évaluation qui alimente et soutienne le programme.

Des principes de mise en œuvre de l'évaluation

La Société française d'évaluation s'est dotée d'une charte éthique, actualisée en juin 2006, adossée

à 7 principes suivants : pluralité, distanciation, compétence, respect des personnes, transparence, opportunité, responsabilité.

Selon le principe de pluralité, l'évaluation s'inscrit dans une triple logique de management public, de démocratie et de débat scientifique. Elle prend en compte de façon raisonnée les différents intérêts en présence et recueille la diversité des points de vue pertinents sur l'action évaluée, qu'ils émanent d'acteurs, d'experts, ou de toute autre personne concernée. Cela permet de passer de la subjectivité individuelle ou spécifique à une position sociale, d'objectiver la réflexion, en vue de l'intérêt général.

Cette prise en compte de la pluralité des points de vue se traduit -chaque fois que possible- par l'association des différentes parties prenantes concernées par l'action publique ou par tout autre moyen approprié.

L'évaluation peut interroger différentes concordances au sein du mécanisme du programme observé.

Le questionnement peut ainsi porter sur l'adéquation/la conformité entre :

- objectifs fixés	et	problèmes initialement identifiés et posés	(pertinence)
- activités et modalités prévues (objectifs opérationnels fixés)	et	activités et modalités menées	(effectivité)
- activités et modalités prévues (objectifs opérationnels fixés)	et	moyens/ressources déployés	(cohérence)
- activités et modalités menées	et	moyens déployés	(efficacité, audit)
- résultats/effets/impacts	et	objectifs fixés	(efficacité)
- résultats/effets /impacts	et	besoins initialement identifiés	(utilité sociale)

Apprécier l'effectivité présente l'intérêt de « contextualiser » l'appréciation de l'efficacité et de discerner les conditions pratiques corrélées aux résultats observés. Cette approche est essentielle dans la perspective d'une extension ultérieure du programme évalué.



Figure : Six registres d'évaluation (OFDT)

Lectures conseillées (en anglais) :

UNODC, United Nations Office on Drugs and Crime (2013) *International Standards on Drug Use Prevention*. Vienna, United Nations.

EMCDDA European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (2012) *Guidelines for the evaluation of drug prevention. A manual for programme planners and evaluators*. Second edition. Luxembourg, Publications Office of the European Union.